



## **Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 25 novembre 2014**

Présents : Georges PIERRUGUES, Anne ROUQUETTE , Yvan CABASSUT, Serge MASSOL, Simon JANSANA, Bernard DRON, Jérôme FAUCHARD, Pierre MAS, Alain CHARPENTIER, Thierry TORRES, Chantal MIRANDE, Valérie FABREGUE, Aurore ANDUGAR,

Pouvoirs : Christel PREVORS à Georges PIERRUGUES

Absentes excusés : Christel PREVORS, Didier CHABIN

Secrétaire de séance : Simon JANSANA

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance publique du 28 octobre 2014
- Modification du tableau des effectifs
- Décision modificative en section d'investissement n°2
- Décision modificative en section de fonctionnement
- Entretien des poteaux à incendie
- Taxe d'aménagement
- Carrière Mas de Cournon
- Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration, suite à la modification de l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme par la loi ALUR

### **Approbation du compte rendu de la séance publique du 28 octobre 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu de la réunion publique du 28 octobre 2014.

### **Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique 2e classe et création d'un poste d'adjoint technique 1e classe**

Monsieur le Maire Georges PIERRUGUES propose la suppression d'un emploi d'agent technique 2e classe, à temps complet à raison de 35 heures par semaine, et la création d'un emploi d'agent technique 1ère classe, à temps complet à raison de 35 heures par semaine en raison de l'avancement de grade de l'agent M. Alain MARTER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Un poste d'agent technique 2e classe 35 heures hebdomadaires est supprimé, un poste d'agent technique 1ère classe 35 heures hebdomadaires est créé.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce poste seront inscrits au budget.

**Décision modificative en section d'investissement n°2**

M. Serge Massol, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative est à apporter au budget 2014 de la commune:

Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses d'investissement (chapitre 23/opération 050 rénovation centre ancien) pour finir de régler les travaux de réfection sur la voirie communale. D'une part à cause de travaux supplémentaires dans le centre suite à l'inondation de la cave d'un particulier et d'autre part la CCVH n'étant plus en mesure de faire l'avance de trésorerie, la mairie doit payer l'ensemble de l'opération rénovation centre ancien, le remboursement interviendra sur le budget 2015.

Des crédits peuvent être réduits en dépenses d'investissement (chapitre 21/opération 040 école nouveau groupe scolaire) compte tenu du report du projet.

Mme Valérie FABREGUE, s'interroge sur le remboursement des avances de trésorerie que devra la CCVH à la Commune d'Argelliers ?

M. Simon JANSANA répond que cette avance de trésorerie est stipulée dans un contrat entre la Commune d'Argelliers et la CCVH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les la décision modificative proposée.

**Décision modificative en section de fonctionnement n°2**

M. Serge Massol, rapporteur, expose au Conseil Municipal qu'une décision modificative est à apporter au budget 2014 de la commune:

Des crédits supplémentaires sont à inscrire en dépenses de fonctionnement (chapitre 012 Charges de personnel). Ces frais sont dus aux remplacements de plusieurs agents en congés maladie et aux travaux supplémentaires assurés par M. Thierry Hiss.

Des crédits peuvent être réduits en dépenses de fonctionnement (chapitre 022 Dépenses imprévue de fonctionnement). Il est nécessaire de prélever la somme de 10 000 euros de cette ligne pour financer les frais exposés précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les la décision modificative proposée.

## **Entretien des poteaux à incendie**

M.Simon JANSANA présente au Conseil Municipal la convention de prestation de services pour le matériel incendie proposé par la SAUR.

Cette convention a été signée au mois d'août, une délibération est nécessaire pour entériner cette convention. La commune a la responsabilité de l'entretien des 22 poteaux à incendie de son territoire. Les prestations comprennent diverses vérifications, la tarification est de 34 euros HT/poteau/an.

D'autres devis ont été réalisés, la SAUR se positionne en 1ere position. Il faut noter que les années 2016 et 2020 ne feront pas l'objet de facturation car le SMEA (auquel la commune est adhérente), dans le cadre de son contrat avec la SAUR, est tenue d'effectuer cette vérification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la convention signée entre la société SAUR et la Commune d'Argelliers. La convention est signée pour une durée de 5 ans, et elle est renouvelable par reconduction expresse.

## **Taxe d'aménagement**

Anne ROUQUETTE, rapporteur, expose au conseil municipal les principes de la taxe d'aménagement. La délibération précédente, votée en 2011 pour une durée de 3 ans, instaurait une taxe d'aménagement de 5%. Il convient de se prononcer à nouveau sur cette taxe, et pour des raisons pratiques la voter pour une durée indéterminée sur l'ensemble de son territoire. La Commune n'aura donc plus besoin de reprendre une délibération tous les trois ans pour faire valoir se droit. La délibération sera reconduite de plein droit annuellement.

Toutefois, la délibération précise que les taux et les exonérations fixés pourront être modifiés tous les ans.

Anne ROUQUETTE propose de voter les mêmes taux (5%) et exonérations que ceux pratiqués aujourd'hui.

Valérie FABREGUE demande quand le paiement de cette taxe intervient ?

Anne ROUQUETTE précise que le paiement de cette taxe se produit lors du dépôt des permis de construire.

Georges PIERRUGUES souligne que cette taxe sert à financer les aménagements publics, d'où le fait de pouvoir l'augmenter jusqu'à 20% dans certaines zones qui méritent des équipements publics d'une plus grande ampleur.

Simon JANSAN demande si les exonérations décrites dans la délibération concernent seulement la part communale ?

Anne ROUQUETTE répond que oui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, la délibération sur la taxe d'aménagement, décide d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 5% et approuve les exonérations telles qu'énoncées dans la délibération.

### **Carrière Mas de Cournon**

Georges PIERRUGUES, rapporteur, présente le projet d'extension de carrière située « lieu dit le Mas de Cournon ».

Conformément à l'article R512-6 du code de l'environnement, la société BIOCAMA sollicite l'avis de la commune sur les principes de remise en état. Cet avis devra impérativement compléter le dossier de déclaration des conditions de remise en état à M. le Préfet d l'Hérault.

Georges PIERRUGUES présente les cartes du projet d'extension, soit l'état actuel et le devenir de la carrière à 5, 10, 15, 20 et 25 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au plan de remise en état de la carrière du Mas de Cournon et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

- **Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) en cours d'élaboration, suite à la modification de l'article L. 123-1-3 du Code de l'urbanisme par la loi ALUR**

*Anne Rouquette* : Un PADD avait déjà été préparé et débattu lors du précédent mandat, mais il est indispensable qu'il soit redébatu du fait des modifications apportées par la ALUR.

Un nouveau PADD a été conçu avec Me Gauci et M. Faure (cabinet In.Ter) qui vous a été transmis avec les convocations.

Compte tenu des modifications que vous avez déjà apporté, principalement sur la forme, un nouveau PADD vous sera transmis en tenant compte de ces modifications pour être débattu et retranscrit par une délibération lors d'une prochaine séance publique du conseil municipal.

*Georges Pierrugues* : La loi ALUR exige des objectifs chiffrés.

*Anne Rouquette*: J'ai noté vos premières modifications, notamment celle de Didier Chabin qui est absent ce soir. Je vous propose de discuter en premier lieu du « s » de durable. Les derniers articles de loi nous impose le « s » à durable.

Pour les pages 1 et 2 avez-vous des remarques ? Sinon nous passons à la page 3.

On m'a signalée une faute de frappe, au lieu de « commercila » mettre « commercial ».

Avez-vous d'autres remarques ?

*Serge Massol* : tu entérines toutes nos remarques auprès de Me Gauci ?

*Anne Rouquette* : Oui. Nous lui renverrons notre version corrigée. Et un nouveau PADD sera rédigé et débattu en conseil municipal.

En page 4 pas de remarques ?

[pas de réponses]

Je voulais vous parler du PLH (Plan Local Habitat), réalisé par l'établissement public foncier dans le cadre du SCOT, qui recherche le foncier disponible sur le territoire de l'intercommunalité. Un comité de pilotage avec les différents maires se tiendra début janvier. A la suite de quoi nous serons informés de ce document, mais a priori le SCOT devrait être voté en 2017 ou 2018.

Page 5 il est précisé que le document peut aller de 8 à 10 pages. L'avocate confirme que 10 pages n'est pas trop long pour une petite commune comme la nôtre.

*Valerie Fabrègue*: Nous pouvons enlever cette précision ?

*Serge Massol* : Non c'est un aspect de présentation.

*Anne Rouquette*: OK. Page 6 notre PADD a quatre grandes orientations générales pour l'évolution d'Argelliers (lecture est faite des 4 chapitres)

*Georges Pierrugues* : Ces quatre orientations étaient également celles de l'équipe précédente, dans le fond il n'y a pas de changement.

*Anne Rouquette* : Didier Chabin suggère d'insister sur l'agriculture et les démarches agricoles. La phrase « à ce titre ... agricoles » doit être remontée près de la phrase ??? pour la mettre en avant est ce que c'est bon ?

*Valérie Fabrègue* : Oui

*Anne Rouquette* : Du coup cela s'applique aux trois parties.

*Pierre Mas* : N'est-ce pas là que les éléments chiffrés rentrent en ligne de compte ?

*Anne Rouquette*: Non c'est plus loin.

Page 7 avez-vous des remarques ?

*Georges Pierrugues* : Il y a une carte de Cantagrils.

*Simon Jansana* : Ne serait-il pas judicieux de mettre une carte équivalente du village ?

*Georges Pierrugues* : Non la carte de Cantagrils a été mise pour évoquer les problèmes d'alimentation en eau.

*Pierre Mas* : Doit-on dans ce cas laisser la carte de Cantagrils ?

*Georges Pierrugues* : Oui nous ne devons pas tout chambouler.

*Alain Charpentier* : Mais nous pourrions rajouter un plan du village.

*Anne Rouquette* : Je poserai la question à Me Gauci et M. Faure. Je leur demande si on met soit les deux cartes, soit si on en met aucune.

*Alain Charpentier* : Les deux cartes c'est mieux.

*Serge Massol* : Je pense que la réponse sera négative, car le PADD favorise le texte et évite les cartes pour ne pas avoir de confusion avec le règlement. Le PADD retrace simplement l'esprit du PLU.

*Georges Pierrugues* : La carte a été insérée pour couper court à des supputations possibles concernant l'arrivée d'eau potable. Il faut demander à Me Gauci si la carte est toujours nécessaire à l'heure actuelle.

*Anne Rouquette* : Je demande donc à Me Gauci si nous pouvons enlever la carte de Cantagrils.

Page 8 Didier Chabin demande si nous pouvons enlever le mot xylophage après insecte. Je trouve que ce terme n'est pas vital au contenu du texte, je suis ni pour ni contre sa suppression. Qu'en pensez-vous ?

*Thierry Torres* : Ce sont ces insectes en particulier qui sont xylophages

*Georges Pierrugues* : Moi cela ne me gêne pas et leur présence est prouvée.

*Jérôme Fauchard* : Qu'est-ce que cela apporte au texte ?

*Georges Pierrugues* : C'est leur particularité, peut-être il y a des termites protégés.

*Anne Rouquette* : Qui est pour le maintien ? Nous le supprimons. Bernard Dron soulignait qu'il manque des précisions sur certains lieux de la commune, je précise que ces informations avaient été transmises au bureau d'études. Lecture des modifications

*Bernard Dron* : Cela donne des précisions sur un chemin forestier qui à mon avis est le même.

*Georges Pierrugues* : D'accord.

*Anne Rouquette* : Le bureau d'étude devra vérifier que ces précisions constituent le même profil paysager.

*Thierry Torres* : Attention il est précisé que cela peut dépasser les limites communales.

*Serge Massol* : Ce serait l'occasion de faire une carte lors d'un prochain journal communal.

*Anne Rouquette* : Continuons sur la page 8. Valérie Fabrègue proposait d'ajouter « le lavoir et la lavogne ».

*Simon Jansana* : De quelle lavogne s'agit-il ?

*Georges Pierrugues* : De celle de l'ancien chemin de Puéchabon.

*Anne Rouquette* : Comment peut-on l'identifier dans le texte ?

*Bernard Dron* : Par « grande lavogne ».

*Simon Jansana* : On peut mettre lavognes au pluriel.

*Anne Rouquette* : OK pour tout le monde ?

Nous passons page 9.

[Lecture chap 2.]

Ce chapitre rentre dans le sujet de l'urbanisation. On reste sur un objectif chiffré à l'horizon 2025 de 1300 habitants.

*Georges Pierrugues* : Je reviens sur la page précédente : pourquoi ne parlons-nous pas de Boussargues ?

*Anne Rouquette* : Oui rajoutons le site préhistorique de Boussargues.

On reviens page 9. 2025, 1300 habitants, soit 2.8% de croissance démographique envisagée contre 3.6% en 2011. Nous rétrogradons la croissance attendue. Lors de la présentation du document, nous devons porter une attention particulière sur l'extension des zones et la croissance démographique.

*Georges Pierrugues* : C'est un grand fondement de la loi ALUR.

*Anne Rouquette* : Ainsi que du Grenelle, et du SCOT. L'extension urbaine représente 12% de l'enveloppe existante, mais porte sur des zones qui étaient définies comme « à urbaniser ».

*Simon Jansana* : A-t-on des fourchettes à respecter ?

*Anne Rouquette* : Oui nous devons être entre 8% et 15%.

Pour cette page 9 je n'ai pas d'autres remarques particulières. Nous pouvons passer à la page 10. J'ai une nouvelle remarque de Didier Chabin et Valérie Fabrègue qui remarquent que le terme de ZAC gêne.

*Valérie Fabrègue* : Le terme ZAC peut faire peur.

*Anne Rouquette* : Ce paragraphe est très regardé par les services de l'Etat. Je propose de rédiger le terme complet « Zone d'Aménagement Concerté » au lieu de ZAC.

*Simon Jansana* : On supprime PUP aussi ?

*Anne Rouquette* : Non.

Deuxième point Didier Chabin soulignait le fait que le terme HQE n'est pas adapté, je propose de le remplacer par matériau durable à la place. De plus, dans le point

n°3 je propose de remplacer par « harmonie des constructions notamment dans le centre ancien » au lieu de ???

*Georges Pierrugues* : D'autant plus qu'il y a des subventions de l'intercommunalité qui vont dans ce sens.

*Anne Rouquette* : C'est tout pour la page 10.

Passons page 11. La dernière phrase doit être réactualisée. Valérie Fabrègue propose de la supprimer.

*Serge Massol* : Effectivement ce projet étant réalisé il n'a plus lieu d'être dans un PADD.

*Anne Rouquette* : OK nous supprimons.

Concernant le retrait gonflement des argiles, il convient de détailler les zones concernées, notamment dans le règlement PLU.

*Georges Pierrugues* : Oui il y en a dans le quartier de Fontméjeanne.

*Anne Rouquette*: OK.

Nous passons à la page 12. Le premier point concerne les équipements scolaires. Nous savons que nous avons besoin d'un nouveau groupe scolaire. Les écoles seraient déplacées à Vert Paradis, la mairie serait dans l'actuelle école ou nous respecterions la loi sur l'accessibilité, de même que la bibliothèque.

*Georges Pierrugues* : Il faudrait rajouter ce point sur l'accessibilité.

*Serge Massol* : Une étude sera menée dans le respect des exigences de l'accessibilité.

*Anne Rouquette* : C'est repris dans le point suivant. Je vous propose aussi de supprimer le chiffre du nombre de places de stationnement.

[approbation générale]

*Serge Massol* : Il faut préciser qu'une aire de stationnement et une place publique seront aménagées.

*Thierry Torres* : Nous ne parlons pas de la de l'actuelle mairie.

*Anne Rouquette*: Non car ce changement de destination ne concernera plus des bâtiments publics.

*Valérie Fabrègue* : Il faut aussi enlever le « s » à cours de récréation.

*Simon Jansana* : Attention il faut rajouter « personnes » devant « handicapés ».

*Serge Massol* : Et enlever le terme « spacieux », car là n'est pas la question.

*Georges Pierrugues* : Ajouter le terme « communaux » après « services ».

*Alain Charpentier* : Je reviens sur le paragraphe précédent je ne comprends pas l'alimentation à l'eau potable.

*Anne Rouquette* : C'est une façon de dire que nous avons des problèmes en alimentation en eau et qu'une réflexion est engagée sur ce point.

*Valérie Fabrègue* : Attention enlever « cf carte 7 » si la carte est supprimée.

*Serge Massol* : Nous alimentons une discussion, ce n'est pas un document opposable.

*Anne Rouquette* : Le PADD pose les grandes directions pour jalonner la façon dont se fait le PLU.

*Pierre Mas* : Nous pouvons faire une étude.

*Valérie Fabrègue* : Oui sur la carrière par exemple.

*Georges Pierrugues* : Non c'est une compétence du SMEA, nous n'intervenons pas dans ce domaine. Le SMEA avait programmé à courte échéance de construire un nouveau château d'eau sur la commune, et de refaire certains réseaux d'eau. Aujourd'hui avec la dissolution en vue ces projets seront peut-être transférés mais nous devons rester prudents.

*Anne Rouquette* : Nous pouvons peut-être rajouter que cette compétence sera suivie.

*Valérie Fabrègue* : Oui préciser que la commune n'a pas la compétence eau mais restera vigilante et sera une force de proposition

*George Pierrugues* : La commune ayant délégué sa compétence à un syndicat mixte elle ne peut que rester attentive et être une force de proposition en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable de la commune d'Argelliers.

*Anne Rouquette* : page 12 toujours, le paragraphe sur la voie qui rattache Cantagrils au village.

*Valérie Fabrègue* : Je ne comprends pas la voie existe déjà.

*Anne Rouquette* : Oui mais elle n'est pas praticable. Je propose de passer le paragraphe au conditionnel.

*Jérôme Fauchard* : Je rajouterai qu'une réflexion dans la cadre de la faisabilité du projet sera menée.

*Georges Pierrugues* : En collaboration avec le CG, s'il existe encore.

*Jérôme Fauchard* : Rajoutons donc partenaire public.

*Thierry Torres* : Quel est la définition d'une voie praticable ?

*Anne Rouquette* : Quelque chose de stable, sur lequel on puisse rouler.

*Alain Charpentier* : Pourquoi ne parles-t-on pas d'entretien ?

*Anne Rouquette* : Car cela nécessite de gros travaux. Pour passer de piste à piste carrossable ce sont de gros frais qui doivent être engagés.

*Alain Charpentier* : Le ramassage scolaire peut-il utiliser une piste ?

*Georges Pierrugues* : Non c'est dangereux.

*Vaérie Fabègue* : Si les enfants ne peuvent plus aller à l'école de Viols-le-Fort et que la piste n'est pas utilisée, les enfants iront probablement dans une école privée.

*Georges Pierrugues* : Nous ne savons pas dans quelle mesure l'école de Viols peut refuser des enfants, c'est à l'Académie de décider. Nous aurons peut-être à financer l'ouverture d'une classe.

*Alain Charpentier* : C'est tout de même choquant de dépenser une grosse somme pour amener une poignée d'enfants à l'école.

*Anne Rouquette* : nous y reviendrons plus tard. Compte tenu de vos réflexions, je propose « Il sera envisagé une étude de faisabilité portant sur l'aménagement d'une voie carrossable sur l'actuelle piste DFCI et cette réalisation permettrait ... »

Page 13, le deuxième point évoque les transports collectifs. Didier nous proposait d'intégrer « transports scolaires ... Mtp », mais cela me paraît compliqué et incertain.

*Valérie Fabrègue* : Une étude de faisabilité ?

*Anne Rouquette* : La mairie est difficilement porteuse de demande, elle les appuie simplement. Les demandes reviennent à des particuliers.

*Thierry Torres* : Nous avons déjà la phrase où la mairie promet ce type d'action.

*Georges Pierrugues* : Nous pouvons rajouter « en créant ou en rajoutant ».

*Anne Rouquette* : Mais nous ne pouvons pas en créer. Nous pouvons mettre « en soutenant l'adaptation des réseaux au besoin des territoires ».

*Georges Pierrugues* : Un autre mot que adaptation. Ajustement ?

*Anne Rouquette* : Oui c'est très bien.

*Georges Pierrugues* : En renforçant les fréquences de dessertes et en soutenant l'ajustement des réseaux aux particularités de notre territoire. Nous pourrions rajouter RNA dans le paragraphe sur le numérique.

*Anne Rouquette* : Nous le mettons entre parenthèses après numérique.

*Valérie Fabrègue* : Que signifie RNA ?

*Georges Pierrugues* : Je ne sais pas il faut chercher.

*Anne Rouquette* : Dans l'avant dernier paragraphe de la page 13, je vous propose de supprimer de « qui » à « La Boissière ».

*Alain Charpentier* : En matière de déplacement doux, et Cantagrils ?

*Georges Pierrugues* : Rajoutons sur les routes départementales.

*Serge Massol* : Non laissons sans précisions et mettons « la commune » au lieu de citer des routes.

*Anne Rouquette* : Oui. Pas d'énumérations, restons général.

*Serge Massol* : Dans ce cas là supprimons la phrase sur les Cadenèdes.

*Georges Pierrugues* : Mettons créer ou renforcer

*Anne Rouquette* : Il convient de créer ou renforcer les liaisons douces (piétonniers et vélos) sur la commune.

*Valérie Fabrègue* : Pouvons-nous mettre le covoiturage dans le paragraphe transports collectifs ?

*Anne Rouquette* : Oui c'est vrai.

Dernière page. Dans la première phrase nous supprimons le « de » devant Argelliers.

*Pierre Mas* : Il manque un « d' » devant activités.

*Anne Rouquette* : Oui. Didier Chabin réagissait à la phrase sur les équipements commerciaux. Cela fait référence à quelque chose de grand. Nous pouvons nuancer le « n'envisage pas ». Je vous propose « la commune sera très attentive en cas sur les projets d'installation ou d'aménagements d'équipements commerciaux sur son territoire ».

*Valérie Fabrègue* : Mais la définition d'aménagement commercial est floue.

*Anne Rouquette* : Nous pouvons donc rajouter « Cependant les commerces et services de proximité seront privilégiés ». Je vais quand même appeler le bureau d'étude pour voir s'il n'y a pas un terme plus approprié pour équipement commercial.

*Georges Pierrugues* : Pouvons-nous imposer un service de proximité en cas de gros aménagement ?

*Anne Rouquette* : Non ce n'est pas un point qui doit être abordé dans le PADD. Le paragraphe suivant donne suffisamment de précisions.

*Serge Massol* : Pour remplacer équipement nous pouvons mettre « complexe ».

*Yvan Cabassut* : Ou « centre commercial ».

*Anne Rouquette* : Le terme équipement sous-entend le bâtiment dans son ensemble. Nous allons chercher un terme technique plus compréhensif.

Fin de la page 14 nous remplaçons « avec » par « grâce ». De plus, sur le dernier paragraphe de la dernière page, je vous propose « les priorités de l'équipe

municipale afin d'accompagner avec bienveillance l'évolution de l'Argelliers d'aujourd'hui vers l'Argelliers de demain ».

*Valérie Fabrègue* : Bienveillance n'est pas en trop ?

*Anne Rouquette* : Non cela renvoie à notre profession de foi.

*Georges Pierrugues* : Page 14 paragraphe 5 rajouter « aussi » entre « représente » et « une valeur » et remplacer « à travers » par « par ».

*Anne Rouquette* : Avez-vous d'autres remarques ?

*Alain Charpentier* : page 14 pourquoi ne parler que de l'activité agricole ?

*Anne Rouquette* : Car nous n'avons pas de zone de loisirs sur la commune.

*Valérie Fabrègue* : Peut-on rajouter cette précision dans le PADD ?

*Anne Rouquette* : On peut rajouter « ne souhaitant pas ouvrir de zone de loisirs ».

*Simon Jansana* : C'est se fermer des portes.

*Anne Rouquette* : Oui il vaut mieux laisser comme ça.

*Alain Charpentier* : Des particuliers peuvent très bien développer ce type d'activité.

*Anne Rouquette* : C'est pourquoi nous avons mis le terme « notamment ».

*Georges Pierrugues* : Nous pouvons mettre des points de suspension pour élargir les activités possibles.

*Anne Rouquette* : L'activité agricole renvoie à une réalité. Aujourd'hui les agriculteurs ont des gites en activité complémentaire.

*Serge Massol* : C'est tout de même superflu.

*Anne Rouquette* : Nous supprimons notamment l'activité agricole.

*Georges Pierrugues* : J'ai une autre remarque, page 15 je rajouterai « de secteurs dédiés à la production d'énergie renouvelable » au lieu de « zones ».

*Anne Rouquette* : D'autres remarques ? Non. Ce débat sera complété par toutes les remarques de ce soir, et débattu lors d'une prochaine séance publique. Pouvons-nous clore le débat pour ce soir ?

[Approbation générale]